

COMMISSION FUTSAL FOOTBALL DIVERSIFIE

Réunion Restreinte du Mardi 25 Septembre 2018

Présents : MM. CHAMPION Hubert, ETIENNE Roland, GONCALVES Agostinho

-RAPPEL-

INFORMATIONS IMPORTANTES

La commission rappelle aux clubs qu'il est obligatoire d'effectuer une photocopie (ou une photo) de leurs feuilles de matchs avant envoi en cas de feuille égarée.

La commission rappelle que **seule l'adresse de messagerie officielle du club (@lpiff.fr)** est prise en compte pour toute correspondance avec le District. De plus, tous les courriers et les télécopies doivent impérativement être transmis sur papier officiel à entête du club et comporter les informations suivantes :

N° d'affiliation, Championnat ou Coupe, Série, Groupe, N° du match, Date du match.

Un formulaire de changements (dates, lieux, horaires) est disponible sur le site Internet du District en accédant à la rubrique « Formulaires », « Demande de changement de match ».

Rappel de quelques principes de base pour le club recevant :

- 1-Vestiaire arbitre obligatoire avec douche, table et chaise,
- 2-Traçage du terrain permettant le déroulement de la rencontre,
- 3-Dans la mesure du possible, pas d'obstacle (banc, supporter) pour l'arbitre le long de la touche,
- 4-Protège-tibias obligatoires.

La commission rappelle à l'ensemble des clubs engagés en Futsal les règles suivantes concernant les changements et indisponibilités de gymnase :

- Changement de créneau horaire dans la même semaine de compétition :

Aucun justificatif n'est nécessaire, la demande doit parvenir le mardi de la semaine précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- Report de rencontre :

L'indisponibilité de gymnase requiert OBLIGATOIREMENT l'attestation d'indisponibilité de la part du propriétaire des installations.

- Changement avec accord de l'adversaire :

Tout changement est possible en accord avec l'adversaire. Pour cela il faut utiliser le formulaire de « demande de changement » à renvoyer signé et cacheté par les deux clubs le mardi précédant la rencontre DERNIER DELAI.

- le site internet du District fait foi la veille du match à 18h00 :

La veille du match à 18h00, le site du District fait foi, si pour une raison quelconque le match ne peut avoir lieu, l'arbitre et les deux équipes doivent se présenter à l'heure du coup d'envoi sous peine de match perdu par pénalité aux absents.

CHAMPIONNAT FUTSAL

ATTESTATIONS DES INTALLATIONS SPORTIVES

*Merci aux autres clubs de fournir leur attestation de gymnase au plus tôt avant la reprise
Du Championnat.*

FUTSAL D1

20539515 – CHAMPIGNY CF 2 – CHOISY LE ROI AS 2 Futsal D1 du 22/09/18

Lecture du mail de AS Choisy le Roi du 21/09/18.

La Commission enregistre le 2^{ème} forfait avisé d'AS Choisy le Roi.

FUTSAL D2

20808203 – VITRY ASC 1– CHANTIERS PARIS UA 1 Futsal D2. B du 22/09/18

Lecture de la feuille de match et du rapport de l'arbitre.

La commission enregistre le 1^{er} forfait de CHANTIERS PARIS UA 1.

20808204 – C NOUS 2– VILLEJUIF CITY FUTSAL 2 Futsal D2.B du 22/09/18

Lecture du courrier de Villejuif City Futsal du 23/09 et du courrier tardif 21/09 (*vendredi après 17h00*) du club de CNOUES (*non officiel*).

La commission enregistre le 1^{er} forfait de C Nous 2.

20808120 – C NOUES / VITRY ASC Futsal D2.A du 29/09/18

Courrier de la LPIFF du 21/09/18.

Suite à son engagement tardif, ***la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure et demande aux deux clubs de fixer en commun une nouvelle date (date butoir : 20/12/18). Prévenir la Commission.***

20808210 – A. URBAN 13 / C NOUES 2 Futsal D2.B du 01/10/18

Courrier de la LPIFF du 21/09/18.

Suite à son engagement tardif, ***la Commission reporte la rencontre à une date ultérieure et demande aux deux clubs de fixer en commun une nouvelle date (date butoir : 20/12/18). Prévenir la Commission.***